



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SÉANCE DU 13 MARS 2024

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Sont présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN, Fabienne BAMOND, Pierre Paul KIENTZ**- Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Éric APTEL, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, ERISMANN Emilie, Carine TSCHIEMBER.**

Sont absents excusés et ont donné procuration :

- Madame **Anne SEITHER** à Madame **Martine KLEINMANN,**
- Madame **Régine DOLLE** à Monsieur **Pierre LEHE**
- Monsieur **Pierre GANSER** à Madame **Emilie ERISMANN**

La majorité des membres en fonction étant présents, la délibération du conseil municipal est valable.
Le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'à la presse.

ORDRE DU JOUR

- 1) **NOMINATION** d'un(e) secrétaire de séance.
- 2) **MARCHE PUBLIC - AMENAGEMENT CENTRE** :
 - Approbation du montant final,
 - Autorisation de signature lot par lot,
 - Attribution du marché lot par lot.
- 3) **POINTS DIVERS**

1. **NOMINATION d'un(e) secrétaire de séance** :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer :

- **Benoit GOEPFERT**

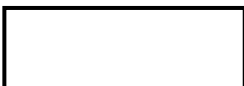
aux fonctions de secrétaire de séance du Conseil municipal

2. **ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMPLEMENTAIRE (2 SALLES DE CLASSES + SALLE PLURIVALENTE) SUR LE SITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE** :

Le maire indique qu'une renégociation des lots a été faite et que l'offre de prix a pu être ainsi baissée pour atteindre seulement 3% de plus que le montant initial prévu.

Les lots 13 et 16 n'ont pas été attribués pour cause d'absence d'offre remise, et feront l'objet d'une réflexion ultérieure.

VU La délibération n°91 du 12 décembre 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence SONAR Architectes de Mulhouse





VU La délibération n° 46 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2023 approuvant l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'un nouveau bâtiment complémentaire (2 salles de classes + salle plurivalente) sur le site de l'école élémentaire pour un montant prévisionnel définitif de 1 845 580,00 €HT et engageant les crédits nécessaires à l'opération. »

VU Le procès-verbal d'ouverture des plis du 22 janvier 2024

VU le procès-verbal de sélection des entreprises, d'invitation des entreprises à négocier et de relance des lots infructueux du 7 février 2024

VU le procès-verbal de sélection des entreprises du 6 mars 2024

ENTENDU

L'exposé de M. le Maire rendant compte de la procédure de dévolution des marchés de travaux.

La Commune d'Illfurth a décidé de construire un nouveau bâtiment complémentaire (2 salles de classes + salle plurivalente) sur le site de l'école élémentaire.

Le projet se constitue de la construction de 2 classes élémentaires et d'une salle plurivalente et, de réaménagement des espaces publics centraux de façon à mettre en valeur les bâtiments publics (école, Mairie, église, La Poste) et ainsi proposer **une place de centre-ville conviviale**. Le préau existant sera prolongé permettant d'assurer plusieurs fonctions :

- Abriter les écoliers ;
- Permettre la tenue de marchés abrités ;
- Permettre la tenue de fêtes ou manifestations publiques.

Celui-ci se situera en lieu et place de l'ancienne école maternelle existante qui est démolie.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, une consultation selon la "procédure adaptée" avec négociation a été lancée après la publication d'un avis dans la presse le 4 décembre 2023 et sur la plateforme de dématérialisation <https://marchespublics-amhr.safetender.com>

A l'issue du délai de mise en concurrence, à savoir le 22 janvier 2024 à 12 h 00, 64 plis ont été réceptionnés, hormis pour les lots 13 et 16 pour lesquels la Commune n'a reçu aucune offre.

Après l'enregistrement des offres en date du 22 janvier 2024, le Pouvoir Adjudicateur a demandé à l'agence SONAR Architectes, maître d'œuvre, d'analyser les offres de base des entreprises. Des courriers de négociation ont été transmis via la plateforme aux entreprises ayant remis une offre et qui ont été sélectionnées pour négocier lors d'une commission réunie le 7 février 2024.

Une seconde analyse des offres, faisant suite à la réception des offres négociées, a eu lieu. La présentation des deux rapports d'analyse s'est effectuée lors de la réunion de la commission de sélection.

A la suite de cette phase de négociation, la commission de sélection s'est réunie le 6 mars 2023 pour donner son avis sur l'attribution des marchés.

Au vu du rapport d'analyse présenté par le maître d'œuvre, du compte rendu des négociations engagées avec les candidats (telles que prévues dans le règlement de la consultation), la commission a proposé un classement des offres selon les critères de choix fixés lors de la consultation, à savoir :

- **Prix des prestations pondéré à 40 % (note de 40 sur 100 points)**

Notation du prix des prestations

(Prix de l'offre conforme moins disante / Prix de l'offre analysée) x 100

S'il devait y avoir une égalité dans la notation finale, l'entreprise ayant la meilleure note technique sera mise en avant.

- **Valeur technique de l'offre pondérée à 60 % (note de 60 sur 100 points).**

Elle est étudiée par rapport au mémoire technique contractuel joint en annexe.

L'évaluation des offres sera établie selon les critères définis à l'article 4.2.2 du règlement de consultation. Le classement final des offres sera établi en fonction de la note finale.

Elle est définie comme suit :



**Note finale /100 = note prix / 40 + note valeur technique / 60.**

La commission propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses des entreprises détaillées dans le tableau ci-après, pour un montant total de 1 869 336,61 €HT, en excluant les lots 13 Panneaux photovoltaïques et 16 - Equipement de bar – chambre froide, qui n'ont pas été attribués.

L'analyse administrative des entreprises retenues a été réalisée par l'ADAUHR-ATD-Alsace et ont été déclarées conformes.

Le pouvoir adjudicateur attribue les marchés de travaux aux entreprises retenues.

Pour rappel, l'estimation du montant prévisionnel définitif des travaux, validée au stade de l'APD, s'élève à 1 845 580 €HT en valeur juillet 2023, et à 1 817 880 € HT en excluant les lots 13 et 16.

Le montant total des marchés proposés à l'attribution s'élève à 1 869 336,61 €HT, soit une différence de + 2.83%, en augmentation par rapport au budget prévisionnel établi après la phase APD (calculs ne prenant pas en compte les lots 13 et 16).

Il est souhaité que les entreprises seront notifiées afin de pouvoir tenir la réunion de lancement du chantier le 3 avril 2024.

Les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché seront inscrits au budget de la commune.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE du choix des entreprises pour les marchés de travaux pour le projet de construction d'un projet de construction d'un bâtiment complémentaire (2 salles de classes + salle plurivalente) sur le site de l'école élémentaire comme suit :

	Lots	Entreprises	Domiciliation	Montants en € HT	Montants en € TTC
1	GROS OEUVRE	DEGANIS	Sausheim	154 518,17 €	185 421,80 €
2	CHARPENTE BOIS - MURS A OSSATURE BOIS	ARKEDIA	Turckheim	287 273,00 €	344 727,60 €
3	COUVERTURE EN ZINC - ETANCHEITE	ALN	Mulhouse	112 009,80 €	134 411,76 €
4	PLATRIERIE	ISOSYTEM	Sausheim	132 533,50 €	159 040,20 €
5	RETELEMENTS DE SOLS - CARRELAGE	ALSOL	Sultz	39 016,03 €	46 819,24 €
6	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS	BILLAND	Bouxwiller	143 421,73 €	172 106,08 €
7	PEINTURE INTERIEURE	MSP	Munster	26 333,41 €	31 600,09 €
8	ECHAFAUDAGE	TECHNIC ECHAF	Wittenheim	11 146,18 €	13 375,42 €
9	BARDAGE	BOVE	Saint Etienne les Remiremont	236 773,82 €	284 128,58 €
10	MENUISERIE INTERIEURE BOIS - MOBILIER	LINGELSER	Illfurth	63 000,00 €	75 600,00 €
11	SERRURERIE	RIESS	Colmar	39 000,00 €	46 800,00 €
12	ELECTRICITE	C.E.T	Burnhaupt-le-Haut	70 000,00 €	84 000,00 €
14	CHAUFFAGE - VENTILATION	NATURE ENERGIE France	Guewenheim	76 559,82 €	91 871,78 €
15	PLOMBERIE - SANITAIRE	JEANICKE	Guebwiller	12 422,20 €	14 906,64 €
17	RESEAUX EXTERIEURS	MULLER	Richwiller	45 460,55 €	54 552,66 €
18	TERRASSEMENTS - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	MULLER	Richwiller	419 868,40 €	503 842,08 €
			TOTAL en € HT	1 869 336,61 €	2 243 203,93 €
	SOIT TOTAL DES LOTS ATTRIBUES en € TTC				2 243 203,93 €

Les lots 13 et 16 n'ont pas été attribués et feront l'objet d'une nouvelle procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable.

DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.





3. **POINTS DIVERS** : *pas de point signalé.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h10.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SEANCE DU 13 MARS 2024
--

Ordre du jour :

- 1) **NOMINATION** d'un(e) secrétaire de séance.
- 2) **MARCHE PUBLIC – AMENAGEMENT – CENTRE**
Approbation du montant final,
Autorisation de signature lot par lot,
Attribution du marché lot par lot.
- 3) **POINTS DIVERS**

Nom et Prénom	Qualité	Signature
SUTTER Christian	Maire	
Benoît GOEPFERT	Adjoint au Maire	

